



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 03 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION

N°2024-04-DEL-069

OBJET :  
MODIFICATION DU  
MODE DE CALCUL  
DES TARIFS DES  
ACTIVITES  
MUNICIPALES EN  
INTEGRANT LE  
QUOTIENT FAMILIAL  
DE LA CAF ET  
ADHESION AU  
SERVICE API

RAPPORTEUR :

Mme Françoise  
POIRRIER

NOMBRE DE  
CONSEILLERS EN  
EXERCICE : 33

PRESENTS/REPRESENTES 33

VOTANTS : 33

Le 03 avril 2024 à 20H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 22 MARS 2024

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Madame Fabienne TANTI, Madame Valérie LENORMAND.

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Marc FONTAINE à Madame Amandine BENOIST, Madame Paméla BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Julien SAUVÉ à Madame Catherine EVANO, Monsieur Hakan KARACIGER à Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT à Monsieur Gilles GAILLARD, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR à Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU à Madame Sophie KERIGNARD, Monsieur Jonas MAURY à Monsieur Cyrille ARZEL, Madame Mélody SENAT à Madame Frédérique MAHER.

EXCUSÉ(S) : 0

ABSENT(S) : 0

**OBJET : MODIFICATION DU MODE DE CALCUL DES TARIFS DES ACTIVITES MUNICIPALES EN INTEGRANT LE QUOTIENT FAMILIAL DE LA CAF ET ADHESION AU SERVICE API**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 147 de la loi du 29 juillet 1998 qui permet de mettre en place des tarifications prenant en compte les caractéristiques sociales de la population,

VU l'avis rendu par la Commission « Services à la population » dans sa séance du 20 mars 2024,

**CONSIDÉRANT** que le principe d'égalité des usagers est respecté,

**CONSIDÉRANT** qu'il existe une différence de situation objectivement appréciable entre les usagers,

**CONSIDÉRANT** que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) recommande vivement comme base de ressources le quotient familial (QF). En effet, celui-ci présente l'avantage de prendre en compte la typologie de la famille, notamment le nombre d'enfants, mais aussi l'ensemble des prestations sociales perçues. Il apparaît donc comme l'indicateur le plus équitable pour l'ensemble des familles,

**CONSIDÉRANT** qu'afin de poursuivre la simplification de la relation des usagers aux services proposés par la collectivité, la Ville pourra utiliser l'application API Particulier pour avoir accès aux données de la CAF,

**CONSIDÉRANT** dès lors que le Conseil municipal est compétent pour créer et adopter un nouveau mode de calcul,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés avec 16 voix POUR, 9 voix CONTRE et 8 ABSTENTIONS (**Pour** : Monsieur Cédric AOUN, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Gil GOMES, Madame Christèle DIDIERJEAN, Monsieur Cyrille ARZEL, Madame Frédérique MAHER, Monsieur Jonas MAURY, Madame Fabienne TANTI, Madame Mélody SENAT ; **Contre** : Monsieur Fernando MENDES, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Elisabeth RAMOS DUARTE-LESSERTEUR, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE ; **Abstentions** : Madame Valérie LENORMAND, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Marc FONTAINE, Madame Amandine BENOIST, Madame Paméla BUQUET-MAIRE, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Ahcène MEBARKI),

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> : DE CREER** un nouveau mode de calcul adossé aux quotients familiaux de la CAF.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** le Conseil municipal à adopter le nouveau mode de calcul adossé aux quotients familiaux de la CAF pour les familles trielloises à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** la ville de Triel-sur-Seine à adhérer à l'application API particulier donnant accès aux quotients familiaux de la CAF.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN



La secrétaire de séance,

Mme Françoise POIRRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture  
05/04/2024 10:03:24  
Date de télétransmission : 05/04/2024  
Date de réception préfecture : 05/04/2024  
Tribunal